



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 432-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 289-2015 SUR TARIFICATIONS DES BIENS ET SERVICES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier.

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2022, le conseil a adopté par résolution le règlement 432-2022,

QUE le règlement 432-2022 est entré en vigueur conformément à la loi, le 13 juillet 2022;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 13 juillet 2022.



Eric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 13 juillet 2022, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal et Bibliothèque Maxime-Raymond
et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 juillet 2022.



Eric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier